



Abandon d'enfant reconnu... quelles démarches sont possibles ?

Par **pierree**, le **17/08/2010** à **13:53**

Bonjour,
je souhaite abandonner un enfant (non souhaité et imposé par mon ex compagne) que j'ai reconnu sous la pression et l'obstination de mon ex compagne. Cette dernière et moi même souhaitons m'enlever tout rapport avec l'enfant. Quelles démarches sont possibles ?

Par **chris_idv**, le **17/08/2010** à **14:02**

Bonjour,

A mon avis aucune:

- 1) vous avez reconnu l'enfant
- 2) vous êtes bien le père génétique
- 3) confié un enfant à l'adoption requiert l'accord des 2 parents

Cordialement,

Par **pierree**, le **17/08/2010** à **14:06**

l'abandon par le père seulement est souhaité par le père et la mère. il ne s'agit pas

d'adoption, mais de retrait total du père.

Par **Marion2**, le **17/08/2010** à **14:26**

C'est impossible si vous êtes son père biologique, aucun parent ne peut renier son enfant.

Si vous n'êtes pas le père biologique de cet enfant, vous avez 5 ans après la naissance pour faire un désaveu de paternité.